

MOTION RELATIVE à la considération des métiers de l'Autonomie

Rapporteur : Valérie Cambon

Alors que les conditions de vie et les difficultés rencontrées par les soignants travaillant en Ehpad ou à domicile ont été fortement dégradées et amplifiées par l'épidémie de Covid-19, le projet de loi « grand âge autonomie » tant attendu par les acteurs du secteur sera finalement repoussé sans perspective claire. Ce report est un mauvais signal, en effet, la loi « grand âge et autonomie » voulue par le président de la République, et annoncée avant l'automne 2019, était très attendue par les professionnels du secteur.

Les questions essentielles, de ressources supplémentaires à affecter, de prestations assurées au regard des besoins délimités, n'ont pas été tranchées. La cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie lancée en janvier 2021 est encore embryonnaire.

L'élévation du niveau de vie ainsi que l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée en retraite des baby-boomers, vont accroître la part d'individus de plus de 80 ans.

Selon une étude de l'INSEE, entre 2005 et 2050, la population des plus de 65 ans connaîtra une hausse de 80%. Passant alors de 10 millions de personnes à 18 millions.

Les plus de 60 ans représenteront 33 % de notre population à l'horizon 2040, contre 21% en 2000. Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans augmentera de plus de 33% en 10 ans (plus de 2 millions de personnes).

Selon l'Agence Régionale de Santé, la demande de nouveaux placements en résidence médicalisée est de 15 000 chaque année. En face, la création de nouvelles places représente seulement 5 000 lits par an. Il est donc facile de constater qu'un déficit se crée et ne fera que s'accroître dans les années à venir. L'offre nationale actuelle d'EHPAD (685 000 places) couvre 45.66% du besoin potentiel des personnes âgées de plus de 85 ans (1.5 million).

Concernant les aides à domicile, il s'agit à 97% de femmes, sous-payées, aux conditions de travail extrêmement difficiles, subissant isolement professionnel, précarité et temps partiel imposé. Leur temps de travail rémunéré ne couvre pas tout le temps de travail réel : beaucoup d'aides à domicile commencent très tôt (toilette, lever) et finissent très tard (coucher) avec des coupures non comptabilisées dans la journée. Ce temps invisible, qui ne peut pas être productif est estimé à au moins 25% du temps travaillé.

Considérant que 17,5% des aides à domicile vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté,

Considérant l'application de "l'avenant 43", venant renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile pour améliorer leur rémunération et les progressions de carrière,

Considérant les difficultés de recrutement, liées à des conditions pénibles, une absence de reconnaissance, qu'elle soit financière ou sociétale,

Considérant les efforts réalisés par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour renforcer l'attractivité de ces métiers,

Considérant enfin la volonté du Département, chef de file des solidarités humaines, de jouer un rôle accru en matière médico-sociale, en particulier pour ce qui relève des politiques en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées,

Les élus du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, réunis aujourd'hui en séance plénière, demandent au Gouvernement :

- De reprogrammer rapidement la Loi « Grand Age » et d'y consacrer les moyens nécessaires,
- De compenser réellement comme annoncé les dépenses engagées par les départements au titre de l'avenant 43 et du nouveau modèle de tarification, en dehors d'enveloppes limitatives,
- De simplifier les enchevêtrements de compétences dans le domaine médico-social en renforçant les prérogatives des départements,
- Une revalorisation de l'ensemble des services concernées, notamment ceux du secteur public et une compensation identique des dépenses engagées par les départements, afin de ne pas fragiliser l'offre publique d'accompagnement,
- Une revalorisation des métiers de l'autonomie, au-delà de l'aspect financier, tant dans l'amélioration des conditions de travail que dans les plans de formation et perspectives de carrière.
- Une réflexion nationale sur l'accueil des personnes âgées et handicapées, afin de lutter contre l'isolement et garantir des conditions d'accueil dignes.